
BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LA F. O. M. N.

Les lignes qui vont suivre contiennent la monographie de la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord. Celle-ci est une œuvre ouvrière bien vivante, fondée à Chicoutimi, il y a quelques années, par Mgr Lapointe, V.G. Et voici ce qu'en dit l'« Almanach du Peuple » de 1918 :

“ Elle a pour objet d'organiser les travailleurs en vue de les aider à améliorer leur condition. Son champ d'action est aussi vaste que les besoins de la classe ouvrière. C'est une société de prévoyance, d'organisation du travail, ayant pour objet l'étude, la protection, la défense, le développement des intérêts religieux, sociaux et économiques de ses membres.

Cette société a une existence légale ; elle a été autorisée et constituée par un décret du gouvernement provincial en date du 18 mai 1912.

“ Elle est revêtue de tous les droits et privilèges qui sont définis aux articles 6767 et 6894 à 6915 des Statuts refondus, 1909.

“ La chartre qu'elle possède lui accorde les pouvoirs les plus étendus pour la fondation de sociétés coopératives de consommation, de crédit et des caisses d'épargne, etc.

“ Elle a son siège social dans la ville de Chicoutimi, mais elle peut s'étendre dans toute la province de Québec.

“ La Fédération Ouvrière est essentiellement confessionnelle. Elle professe la doctrine catholique sans restriction, et notamment, le respect de la famille, de la propriété, et condamne le principe de la lutte des classes.

“ Monseigneur l'évêque de Chicoutimi dans une circulaire, la désignait comme le centre des œuvres sociales et ouvrières du diocèse.

“ Mgr Eug. Lapointe, V. G. et P. A., aidé des encouragements et des directions de Mgr M.-T. Labrecque, évêque de Chicoutimi, fut le fondateur de la société.

“ Comme œuvre de bien la Fédération Ouvrière a eu des jours d'épreuves. Mais aujourd'hui, grâce à Dieu, au dévouement de ses promoteurs, et à la constante sympathie de certains patrons catholiques, son existence est assurée. On compte avec elle, et tout le monde reconnaît que c'est pour le plus grand bien de tous : employés et employeurs.